

20 MAI 1866

29

22

E 2/463

*Le Ministre de Suisse à Florence, G. B. Pioda,
au Président de la Confédération, J. M. Knüsel*

RP

Florence, 20 mai 1866

Causant ce matin au Ministère des Affaires étrangères avec le secrétaire général Cerrutti, l'on m'apprit que des avis de Berne faisaient supposer imminente la prohibition de la sortie des chevaux, en ajoutant que cette mesure serait prise ici en très mauvaise part. Le secrétaire général fit appeler le secrétaire particulier du Général La Marmora, qui confirma le dire de Mr. Cerrutti. Je fis observer que si le Conseil fédéral jugeait à propos de décréter la défense en question, le motif ne pourrait être puisé dans un sentiment d'hostilité ou de partialité, mais tout simplement dans les besoins de service de notre armée. Mais que, d'après les nouvelles données par les feuilles publiques, le Conseil fédéral a cru que jusqu'à présent la mesure invoquée n'est pas justifiée et a, par conséquent, refusé de la prendre.

Le discours tomba ensuite sur la déclaration faite par le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur d'Autriche à notre Chargé d'Affaires à Vienne¹, portant que la neutralité de la Suisse serait respectée par le Gouvernement autrichien, et l'on eut l'air de s'étonner d'un pareil acte, vu que la neutralité de la Suisse est hors de cause.

L'on me donna sur ce point les plus grandes assurances surtout en ce qui regarde le canton du Tessin.

Je passai, sur leur invitation, une heure après (d'autres personnes se trouvant chez lui dans ce moment) chez le Général La Marmora, qui me confirma que la neutralité de la Suisse s'entendait de soi-même et que le Gouvernement italien la respectait sans aucun doute, pourvu, ajouta-t-il, que tout le monde en fasse autant.

Je le priai de m'expliquer cette dernière phrase, attendu que si quelqu'un violait la neutralité de la Suisse, je ne pouvais y voir un droit pour les autres d'en faire autant. Il répliqua: «Je ne dis pas que si quelqu'un violait la neutralité, nous la violerions aussi; je dis seulement qu'on ne sait pas alors ce qui pourrait arriver.» Avant de finir sur ce chapitre, je crus devoir ajouter que la Suisse entendait bien que l'on respectât sa neutralité, mais qu'elle entendait aussi la faire respecter elle-même. Le Général répondit qu'il n'en doutait pas.

Il aborda alors le chapitre de la défense de la sortie des chevaux en montrant beaucoup d'humeur. Je répétai ce que j'avais dit au secrétaire général, sans qu'il parut être bien persuadé.

L'impression de ces pourparlers est que rien ne fait présager qu'on ne veuille pas respecter notre neutralité, mais qu'on serait très irrité d'une défense ou aggravation du commerce des chevaux. Comme l'Autriche ne s'approvisionne pas en Suisse, m'a-t-on dit, la défense ne peut être dirigée que contre l'Italie. Si vous pou-

1. Cf. n° 20.

30

23 MAI 1866

viez me donner quelques enseignements et explications sur ce point, cela pourrait être très utile.

Le Capitaine de vaisseau d'Amico a quitté le secrétariat général du Ministère de la Marine pour rejoindre à Tarente l'Amiral Persano, en qualité de Chef de l'Etat-major général.